

Adhésion à la MJC de Fleurieux-Éveux

Nom :

Prénom de l'enfant:

Adhésion : Acte volontaire par lequel une personne signifie son désir d'appartenir à une association

L'adhésion est obligatoire pour accéder à l'accueil de loisirs ainsi qu'aux services dispensés par la MJC. Elle donne le droit de participer à l'Assemblée Générale afin de prendre part à la vie de l'association (donner ses impressions, ses envies sur ce qui a été fait et ce qui se fera). Son coût est de 13 euros pour une année scolaire. 2€ supplémentaires sont demandés aux résidents extérieurs de Fleurieux et d'Eveux. Elle est réduite à 8€ en cas d'adhésion sur le second semestre.

Elle implique le respect du règlement de la MJC et l'acceptation de ces statuts (consultable sur le site de la mjc ou au bureau).

La MJC a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire et plus juste. Elle contribue au développement des liens sociaux.

La MJC est ouverte à tous sans discrimination, permettant une relation conviviale entre les participants. Respectueuse des convictions personnelles, elle s'interdit toute attache avec un parti, un mouvement politique, une confession. La MJC respecte le pluralisme des idées et les principes de laïcité mis en avant dans les valeurs républicaines et contribue au renforcement de la démocratie.

La MJC élabore et formalise un projet associatif répondant à ses missions et l'évalue régulièrement.

La démocratie se vivant au quotidien, la MJC participe au développement local en animant des lieux d'expérimentation et d'innovation sociale répondant aux attentes des habitants.

Les actions en direction et avec les jeunes sont une part importante de sa mission qu'elle décline au travers de ces accueils collectifs de mineurs (centre de loisirs, séjours de vacances, ateliers et stages)

Elle peut aussi proposer des activités et des services divers aux adultes.

De telles actions, de tels services encouragent l'initiative, la prise de responsabilité et une pratique citoyenne.

La volonté éducative de l'équipe d'animation de la MJC est d'aider et d'accompagner les enfants à s'épanouir à travers le jeu et la vie de groupe. Le centre est agréé Centre A'ère c'est-à-dire que toutes les équipes de nos accueils ont choisi de s'engager dans la prise en compte progressive, volontaire et pérenne des questions d'environnement et plus généralement de développement durable.

Pour ce faire nous souhaitons privilégier différents objectifs:

- Favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant
- Prendre en compte l'individu à part entière dans un groupe
- Créer du lien avec les familles
- Favoriser le vivre ensemble
- Prendre en compte et préserver l'environnement des enfants, et en premier lieu, la faune et la flore

Signature parent (précédée de la mention « lu et approuvé »)

FICHE SANITAIRE DE LIAISON ANNÉE 2024-2025

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles pendant les activités ou séjours organisés par la MJC de Fleurieux-Éveux

NOM : Prénom de l'enfant:

Né(e) le à Sexe M F

Mail (en majuscules): :

<u>RESPONSABLE LEGAL</u>	<u>RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS</u>
Père Mère Tuteur	Profession du père :
Nom :	Employeur :
.....
Prénom :	Profession de la mère :
.....	Employeur :
Adresse :
.....	Quotient familial :
Tel :	N° allocataire
.....	C.A.F. :
Tel urgent :	
.....	
Assurance Familiale couvrant l'adhérent :	
.....	

1. VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

Vaccins obligatoires	OUI	NON	Dates des derniers rappels	Vaccins recommandés	Dates
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos					
Poliomyélite					
DT Polio					
OU Tétracoq				Rubéole- Oreillons- Rougeole	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION Attention le vaccin antitétanique ne présente aucune contre-indication.

2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Suit-il un **traitement médical**? OUI NON

Si oui, joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (**boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquée au nom de l'enfant avec la notice**)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES ALLERGIES SUIVANTES ?

Asthme	Alimentaires	Médicamenteuses	Autres (animaux, plantes, pollen)
--------	--------------	-----------------	-----------------------------------

Si oui, précisez la cause de l'allergie, les **signes évocateurs** et la **conduite à tenir (si automédication le signaler)** :

.....

Si votre enfant est allergique à certains aliments et qu'il a besoin de traitements particuliers.....

Le mineur présente-t-il un **problème de santé particulier qui nécessite la transmission d'informations médicales** (informations sous pli cacheté), des **précautions à prendre** et des **éventuels soins à apporter** ?

.....

PAI, la famille a fait une demande de Projet d'Accueil Individualisé auprès de l'école, merci de nous faire une copie afin de poursuivre le traitement.

OUI NON

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

Rubéole	Rhumatisme Articulaire aigu	Varicelle	Angine	Scarlatine
Rougeole	Coqueluche	Oreillons	Otite	autres

3. RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Comportement de l'enfant, Port de lunettes, de lentilles, d'appareils dentaires ou auditifs, difficultés de sommeil, énurésie nocturne.....Toute chose que vous jugerez utile que nous sachions pour bien accueillir votre enfant, l'animer dans sa journée et l'accompagner dans sa construction personnelle.

.....

4. RESPONSABLE DU MINEUR

Je soussigné.....responsable légal de, autorise mon enfant à (merci de rayer la mention inutile)

- participer à toutes les activités de l'association et à prendre tous les moyens de transport, y compris les véhicules personnels des animateurs ou des parents d'autres adhérents de la mjc.
- Etre pris en photo (qui puissent être utilisées à des fins de communication de l'association : journal, forums,...)
- Partir seul
- Partir avec.....
- **J'autorise le responsable de l'activité à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant.**

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire.

Date : Signature du responsable légal

Règlement intérieur de notre accueil de loisirs

L'ouverture de l'accueil ne se fait qu'avec un(e) directeur (trice) et au moins un animateur, tous diplômés. L'ouverture de l'accueil collectif de mineurs a lieu les mercredis hors vacances scolaires et lors des vacances scolaires de Février, Avril, Juillet, Août, Novembre et Décembre à l'école du Chêne de Fleurieux.

Le fonctionnement d'une journée de l'alsh est le suivant :

7h30-9h30 accueil des enfants et des parents

14h-16h30 activités

9h30-11h30 activités

16h30-17h goûters distribués par le centre

11h30-13h30 repas

17h-18h30 accueil des parents

13h30-14h temps calme animé

Le règlement intérieur du centre sera discuté régulièrement avec les enfants.

Les plannings seront distribués lors des périodes d'inscription à chaque adhérent par mail, ou consultable sur le site de l'association mjcfleurieuxveux.fr

Nous disposons des salles d'animation de Fleurieux et d'Eveux (MJC, salle des sports, salle du Corbusier) ainsi que les installations extérieures (city stade).

Certaines activités peuvent être modifiées suivant les intempéries, la volonté des enfants ou l'avis des animateurs.

Des sorties sont organisées, les lieux et horaires vous seront communiqués par l'équipe d'animation lors des vacances scolaires.

Les prix varient suivant le quotient familial (toutefois des suppléments sont appliqués suivant les sorties réalisées). Une réduction pour au moins deux enfants inscrits sera appliquée lors des vacances scolaires, ainsi que pour une inscription en semaine complète.

Un tarif extérieur est mis en place au regard des subventions versées par les communes de Fleurieux et d'Eveux.

En cas de maladie, un justificatif médical sera nécessaire afin de pouvoir disposer d'un avoir ou d'un remboursement (valable uniquement sur l'année en cours).

Toute désinscription sera facturée si elle n'intervient pas au moins deux jours avant.

Lors des vacances scolaires, les inscriptions seront effectives, à réception du règlement.

Vous avez la possibilité d'accéder au portail famille de la MJC en vous rendant sur le site <https://portail.mjceveuxfleurieux.fr/>

Ce portail est accessible grâce à des codes personnels que nous vous communiquerons sur demande. Il vous permet d'accéder au montant de vos factures, vérifier les informations de votre dossier et voir vos règlements.

Le règlement intérieur de l'association est consultable sur le site internet de la MJC.

La MJC de Fleurieux-Éveux est soutenue par les mairies de Fleurieux et d'Eveux, la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon, le Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la cohésion sociale. L'association travaille en étroite collaboration avec les acteurs de prévention et de la petite enfance du département, les MJC et autres clubs de jeunesse du territoire et les acteurs éducatifs locaux (école et associations).

Nous restons sous l'autorité du ministère de l'éducation nationale et veillons à respecter les règles d'encadrement et de sécurité relatives aux Accueils Collectifs de Mineur.

Signature parent (précédée de la mention « lu et approuvé »)